

Image not found or type unknown



Vendre en viager a sa fille

Par **angelique**, le **03/06/2008** à **13:11**

a t'on le droit d'acheter une maison a sa mere en viager sans l'accord des autres enfants pour une fille ou sont concubin et les enfants ont il le droit de refuser un viager

Par **Thierry Nicolaidès**, le **04/06/2008** à **12:30**

dès lors que le prix du viager n'est pas anormal, et q'sue les arréages seront régulièrement versés rien n'interdit d'acheter un bien en viager à ses parents rnrnAttention à une demande de réintégration dans l'héritage sur le prix s'avérait être de convenancernrnCordialement